



PROJET DES SERVICES : SAVS SAMSAH

LOUIS PHILIBERT

2026 - 2030

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
1. LE PUBLIC ACCOMPAGNE	4
2. OFFRE DE SERVICE EN SAVS SAMSAH.....	8
3. L'ORGANISATION.....	13
4. NOS PRINCIPES D'INTERVENTION	16
5. LA GPEC, TPER ET ORGANIGRAMME	19
6. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION DU PROJET DES SERVICES : SAVS/SAMSAH23	

INTRODUCTION

La rédaction du Projet des Services SAVS/SAMSAH Louis Philibert s'effectue, en parallèle du projet de l'entité juridique du même nom. Le CPOM conjoint 2022-2026 définit, les objectifs de cet établissement. Le projet des services constitue un document cadre essentiel pour le SAVS et le SAMSAH. Il traduit la vision stratégique, les valeurs et les orientations de l'établissement pour les années à venir. Élaboré de manière participative, il fédère l'ensemble des professionnels, des personnes accompagnées et des partenaires autour d'objectifs communs. Des réunions de travail ont été organisées lors des réunions de service et 1 questionnaire à destination des usagers et entretiens individualisés.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement, en lien étroit avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) et les priorités définies par le schéma départemental de l'autonomie des Bouches-du-Rhône (2023-2028). Il tient également compte des besoins et aspirations des usagers, recueillis au travers d'évaluations, de consultations et d'espaces d'expression.

Le présent document présente le public et ses besoins, l'offre et les missions, l'organisation, les principes d'intervention éducative et soignante, la GPEC, les objectifs d'évolution et les annexes.

Dans le cadre du Décret n°2024-166 du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement ou de services des ESMS, Art. 1er, 2° D311-38-3 contenu minimal, incluant les soins palliatifs, les coopérations et coordinations, la prévention de la maltraitance et l'ensemble des obligations y concourant, les conditions d'offre et de son évolution en lien avec les Schéma Régional de santé et Schéma de l'autonomie en vigueur, l'évaluation & la qualité en continu, le CPOM et les parties prenantes.

L'histoire, les valeurs, les missions, les thématiques obligatoires et celles sur lesquelles l'évaluation HAS a mis l'accent sont explorées avec les autres établissements et services. La gouvernance, les services supports & logistiques, les politiques & la qualité, les missions transversales type RSE développement durable, éthique et bientraitance, prévention santé également. Le document Entité Juridique Louis Philibert fait partie de la lecture du PS du FH du SAVS.

Ce projet est organisé en 7 parties majeures qui s'articulent entre elles et avec le Projet de l'entité juridique regroupant les énoncés ci-dessus conformément aux fondamentaux d'un PS. Les sources documentaires et l'index des sigles utilisés sont consignés dans le document.

Le SAVS/SAMSAH s'adresse à des adultes en situation de handicap, vivant à domicile, qui souhaitent renforcer leur autonomie et leur inclusion sociale. Les personnes accompagnées présentent des profils et des besoins variés : elles peuvent rencontrer des difficultés liées à la gestion du quotidien, à l'accès aux droits, à l'emploi, à la santé ou aux relations sociales. Le service intervient dans une logique de soutien personnalisé, respectueuse du rythme et des choix de chacun, en favorisant la participation active des usagers dans la construction et la mise en œuvre de leur projet de vie.

Ce projet des services repose sur plusieurs axes d'évolution prioritaires, définis collectivement, chacun de ces axes fait l'objet d'une fiche détaillée, précisant le contexte, les objectifs, les actions envisagées, les cadres de référence mobilisés ainsi que les indicateurs de suivi.

Ce projet des services se veut évolutif et vivant. Il est le reflet de notre engagement à construire, avec et pour les personnes accompagnées, un accompagnement respectueux de leurs droits, de leurs choix et de leur singularité.

1. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

Le SAVS accompagne depuis 2005, 50 usagers en liste principale et 10 en file active. En octobre 2024, suite à un AMI, le SAVS voit sa capacité d'accueil réduite à 40 places en liste principale et 10 places en file active au profit de la création de 10 places SAMSAH plus 5 places en file active. Sans suite une réorganisation du service autour des ressources humaines et du nombre d'usagers accompagnés.



Notre intervention s'effectue sur le nord du département des Bouches du Rhône entre les villes d'Aix en Provence et Salon de Provence. Par dérogation, le SAVS/SAMSAH intervient également à la marge sur le secteur de Pertuis dans le Vaucluse. Cette exception géographique est en lien avec l'activité de l'établissement d'origine (EPD LP) qui emploie des travailleurs sur son ESAT originaires de PERTUIS.

L'année 2024 a été dense dans son activité, 83 personnes ont été accompagnées, soit 23 en entrées/sorties et 10 usagers réorientés en SAMSAH. Depuis plus de 5 ans la dynamique de rotation des publics s'est accrue permettant à un plus grand nombre de personnes de bénéficier d'un accompagnement SAVS, de limiter le temps d'attente avant une prise en charge mais également de mieux définir les objectifs des projets personnalisés pour rationaliser le temps de prise en charge.

Les publics orientés par la MDPH sont plus majoritairement masculins, célibataires et représentent 38% des personnes accompagnées ayant une mesure de protection.

Nous observons depuis 2022 une évolution des données chiffrées en ce qui concerne la répartition des publics par type de déficience avec une augmentation progressive de la part des personnes souffrant de troubles psychiques, passant de 26% en 2022 à 44% en 2024.



Le SAVS/SAMSAH ayant un agrément généraliste se voit confié tout type d'accompagnement sur notification MDPH vers un SAVS ou SAMSAH. La diversité des publics orientés est une richesse pour les professionnels du service dans la diversification des réponses à apporter et dans le partenariat à créer.



Répartition par âge et par activité

Le SAVS/SAMSAH a une autorisation d'accueil des publics 18/60 ans. A ce jour, nous n'avons jamais réalisé de prise en charge pour des jeunes de 18 ou 19 ans. Leur accompagnement s'effectue à partir de 20 ans. Ceci peut s'expliquer par le temps consacré à la réalisation des démarches administratives afin d'obtenir une notification d'orientation par la MDPH vers un SAVS/SAMSAH. Généralement, ces jeunes majeurs 18/19 ans sont encore accompagnés par des dispositifs relevant de l'enfance (IME, IMPRO, ASE etc...). Nous observons une certaine stabilité dans le nombre d'accueil des publics âgés de 20 à 30 ans passant de 21% en 2023 à 18% en 2024. Ces chiffres ne sont pas le reflet de la réalité des autres services SAVS intervenant sur le même territoire. L'explication de ces différences se trouve dans la spécificité des différents SAVS, notamment les structures d'accompagnement pour personnes en souffrance psychique ; qui elles signalent des entrées plus importantes des publics jeunes tel que le SAVS Espoir Provence ou le SAVS Elan. Même si nous sommes moins impacté par l'arrivée des publics jeunes, nous constatons une augmentation du nombre d'accompagnement pour les personnes en souffrance psychique en déficience principale passant de 26% en 2022 à 44% en 2024, dans un même temps le nombre de personnes déficientes intellectuelles baissait de 43.33 % en 2022 à 24% en 2024.

La limite d'âge fixée à 60 ans selon notre agrément, peut être dépassée à la condition que le handicap ait été reconnu par la MDPH avant les 60 ans. C'est pourquoi nous accompagnons des personnes de plus de 60 ans soit 12% de notre effectif en 2024 contre 10% en 2022. Ce chiffre reste relativement stable pour 2024 mais baissera significativement en 2025 avec l'orientation en SAMSAH des personnes les plus âgées permettant une prise en compte du vieillissement des publics selon les orientations de la HAS, les RBPP en lien avec les orientations gouvernementales et le schéma départemental.

Les usagers du SAVS, tous âges confondus, exercent ou non des activités dans le cadre de leur quotidien.



Nous accompagnons 34% des usagers du service dans le maintien ou l'accès à l'emploi ordinaire ou en milieu protégé de type ESAT et Entreprises Adaptées. Ces parcours professionnels font l'objet d'un partenariat renforcé avec les structures de travail protégé mais également avec des dispositifs nationaux telle que France travail, CAP Emploi, l'AGEFIPH.

Tous n'étant pas dans une démarche vers l'emploi pour différentes raisons (l'âge, la santé physique, psychique etc...) leur seront alors proposé la participation à des associations de loisirs, de culture, les GEM, les hôpitaux de jour, Esper pro etc...



Plus d'un tiers des usagers restant n'est pas en capacité d'occuper une activité régulière et ne bénéficient que des passages SAVS/SAMSAH, soignants ou d'aide humaine pour rompre leur isolement.

L'isolement des usagers SAVS/SAMSAH : causes et conséquences



Causes fréquentes de l'isolement



Le rôle du SAVS/SAMSAH: prévenir et agir



Causes de l'isolement

Les personnes accompagnées par un SAVS et/ou SAMSAH présentent souvent des vulnérabilités qui peuvent favoriser leur isolement social. Plusieurs facteurs peuvent en être à l'origine :

- *Des troubles ou handicaps impactant la communication ou la relation à l'autre.*
- *Un manque de réseau social ou familial.*
- *Des difficultés de mobilité*
- *Une précarité économique*
- *Un logement isolé*
- *Un sentiment de dévalorisation ou de peur du regard de l'autre*

Conséquences de l'isolement

L'isolement social peut avoir des répercussions importantes sur la qualité de vie et le parcours d'inclusion des personnes accompagnées :

- *Aggravation de troubles existants*
- *Risque de désinsertion sociale durable*
- *Dégradation de l'état de santé*
- *Surconsommation ou mésusage des services d'urgence*
- *Baisse de l'estime de soi,*
- *Frein à l'autonomie*

L'isolement fait partie des orientations gouvernementales avec un plan de lutte contre l'isolement des personnes vulnérables et se décline dans le schéma départemental, RBPP, HAS.

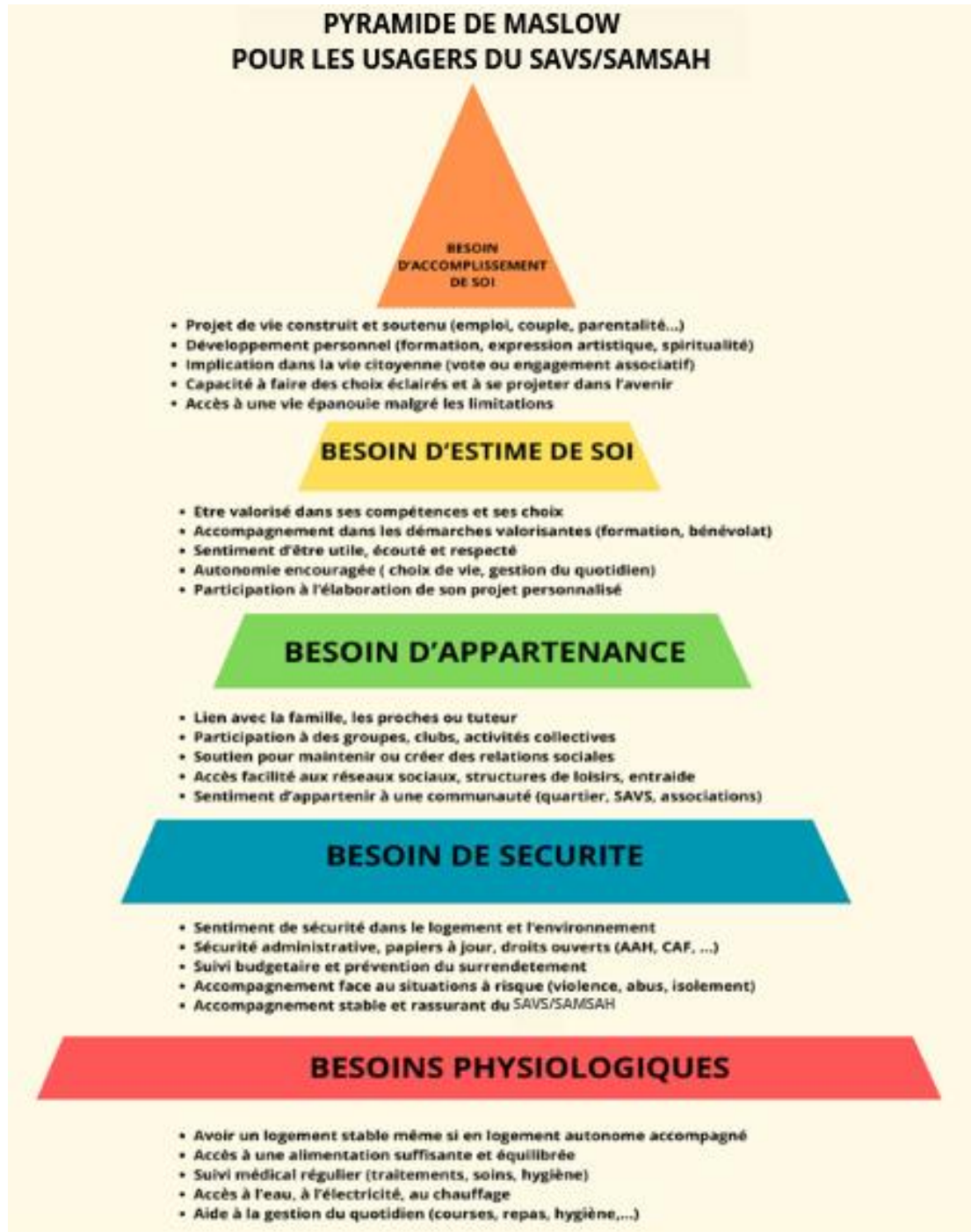
Ce constat renforce l'importance du **rôle du SAVS/SAMSAH dans la lutte contre l'isolement**, notamment par le maintien du lien, la mobilisation du tissu partenarial, l'accès aux activités collectives, et le soutien à l'inclusion sociale. Pouvoir agir contre l'isolement dépend étroitement de la connaissance que nous avons des besoins des usagers.



ACCOMPAGNEMENT
À LA VIE SOCIALE

Les besoins des usagers :

La pyramide de Maslow a été réalisée suite à un questionnaire (annexe N°1) transmis aux usagers afin de recueillir leurs besoins et les impliquer dans la démarche qualité du service. La synthèse est présentée ci-dessous.



2. OFFRE DE SERVICE EN SAVS SAMSAH

Le SAVS/SAMSAH LP 13 accompagne des personnes en situation de handicap vivant à domicile (ou en logement autonome) pour favoriser leur autonomie et leur inclusion dans la société. L'intervention du SAVS/SAMSAH s'inscrit dans les différents domaines cités ci-dessous en termes d'offre de services.

Soutien à la vie quotidienne

Une aide à la gestion du logement peut être mise en œuvre pour l'entretien du logement seul ou accompagné (éducateurs, aide humaine, ateliers d'apprentissage).

Une aide dans les démarches liées au bail, à la sécurité dans le logement et dans les relations de voisinage.

Des conseils en organisation domestique et atelier d'apprentissages sont prodigués pour la réalisation des courses, l'équilibre alimentaire et sur les règles d'hygiène.

Une aide à la gestion budgétaire et administrative (banque, factures, droits sociaux) est faite en lien avec les mandataires, les services de l'état etc...

Soutien à l'insertion professionnelle

Un accompagnement à la recherche d'emploi ou de formation est mis en place en fonction du projet d'accompagnement.

Le partenariat avec les structures d'insertion (ESAT, entreprises adaptées, missions locales) est déployé pour favoriser l'accès à l'emploi ou le maintien dans celui-ci.

Un soutien dans le maintien dans l'emploi est apporté à travers les relations avec employeurs, le travail autour de l'adaptation du poste en lien avec l'Agephip.

Développement de l'autonomie personnelle

Le renforcement des compétences sociales dans la communication, la gestion des émotions, le savoir-être est accompagné par les professionnels et des mises en situation sont travaillées avec les usagers (apprendre à téléphoner pour faire une demande, savoir-faire un mail, gérer ses émotions à travers des ateliers de relaxation et travailler sur sa relation aux autres).

Le Soutien à la prise de décision, à l'affirmation de soi est développé avec l'aide du projet personnalisé et la formation des personnels à l'autodétermination.

Un accompagnement pour favoriser la mobilité (transports, orientation, autonomie dans les déplacements) est réalisé à travers des accompagnements en transport en commun ou en véhicules personnels.

Soutien à la vie sociale et citoyenne

L'aide à l'accès aux loisirs, à la culture, aux activités sportives est proposé dans le cadre d'activités collectives ou individuelles en fonction du projet de chacun.

Le développement du lien avec le tissu associatif local est favorisé ainsi que la connaissance de celui-ci.

Un soutien à la participation citoyenne pour permettre aux usagers d'avoir accès au vote, de s'inscrire dans la vie de quartier et la mise en place d'actions de bénévolat exemple : nettoyons la nature, permettent un encrage des usagers dans la cité.

Accompagnement médico-social

Un travail de coordination avec les professionnels de santé et du secteur médico-social est mis en œuvre pour permettre un accompagnement de qualité auprès des usagers pour lesquels la mise en soin reste complexe.

Une aide à la gestion des rendez-vous médicaux, traitements, prévention santé est assurée grâce à une planification annuelle des différents rendez-vous suivi par les référents : éducatif et soignant.

Un soutien dans les parcours de soins permettant de maintenir les accès aux droits, et la compréhension des diagnostics.

Un aménagement du domicile par l'ergothérapeute pour faciliter le quotidien.

Un accompagnement psychologique réalisé par le service dès que nécessaire.

Accompagnement individualisé

L'élaboration et le suivi du projet personnalisé d'accompagnement (PP) avec une planification annuelle pour chaque usager.

La réévaluation régulière des besoins et l'ajustement du projet pour répondre aux différents besoins naissants.

Un travail de coordination avec la famille, les tuteurs, les partenaires est mis en œuvre pour croiser les regards et coordonner les actions.



L'offre de services proposée par le SAVS/SAMSAH LP 13 répond à la loi du 2 janvier 2002 et aux recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé) qui rappellent l'importance de la personnalisation de l'accompagnement et de la participation active des personnes. Répondre aux besoins, c'est respecter les droits fondamentaux des usagers, dans une logique de bientraitance et de qualité.



Le projet personnalisé : une offre de service

Des outils de la loi 2002-2 qui encadrent nos pratiques au service des usagers accompagnés, entre autres le projet personnalisé qui met en lumière les besoins des résidents et développent l'offre de service.

Un travail de réflexion mené dans le cadre d'une formation à destination des professionnels pour questionner les pratiques et mettre en œuvre de nouveaux modes opératoires en lien avec les besoins du public accueilli (RBPP 12/2008 : les attentes de la personne). Le nouveau projet personnalisé prendra effet en fin 2023 sur le service. Il proposera une implication plus importante de l'utilisateur dans l'élaboration du document. La volonté éducative étant de rendre le temps d'échange plus ludique et moins formel, de permettre à l'utilisateur d'être pleinement acteur de son projet de vie, de faire ses choix et d'être soutenus. (RBPP du 18/07/2022 : « L'autodétermination permet à chaque individu de construire sa vie et de prendre ses propres décisions en fonction de ses valeurs, ses préférences et ses choix sans influence externe »). Ce document est basé sur la nomenclature SERAPHIN PH. La présentation suivante reprend les retours de quelques usagers du service lors de l'élaboration de leur projet et propose l'image du plateau de jeu.



L'importance de l'engagement des professionnels dans la mise en œuvre du projet personnalisé.



Au SAVS/SAMSAH LP 13, l'accompagnement des usagers repose sur une approche individualisée, fondée sur l'écoute, le respect des choix et des rythmes de chacun. Le **projet personnalisé** constitue le fil conducteur de cet accompagnement : il traduit les aspirations, les besoins et les priorités de la personne accompagnée, en tenant compte de ses capacités, de son environnement et de ses ressources.

Les **professionnels** occupent un rôle central dans la mise en œuvre de ce projet. Leur mission ne se limite pas à proposer un accompagnement généraliste, mais à construire, avec la personne, des réponses concrètes, adaptées et évolutives, en lien direct avec les objectifs identifiés dans le projet personnalisé. Cela implique une posture professionnelle exigeante : savoir observer, analyser les besoins exprimés ou repérés, mobiliser les bons partenaires, ajuster les actions dans le temps, et surtout, co-construire avec l'utilisateur des solutions respectueuses de ses choix de vie.

Répondre aux besoins des usagers, c'est aussi faire vivre le principe d'autodétermination : encourager chacun à être acteur de son parcours, tout en sécurisant les étapes de son accompagnement. Cela nécessite de la part des éducateurs une capacité à faire preuve de créativité, de souplesse, mais aussi de rigueur dans le suivi et l'évaluation des actions menées.

Ainsi, la qualité de l'accompagnement en SAVS/SAMSAH dépend directement de la capacité des professionnels à s'inscrire dans une dynamique de personnalisation, à donner du sens aux interventions, et à faire du projet personnalisé un véritable outil de parcours et d'émancipation.

(En annexe N°2 est présenté le mode organisationnel De la démarche PP).

Le projet personnalisé constitue le socle de l'accompagnement au sein du SAVS/SAMSAH mais au-delà de cette dimension individuelle, la participation des usagers s'inscrit également dans une dynamique collective à travers le Conseil de la Vie Sociale (CVS). Espace d'expression, d'échange et de consultation, le CVS permet aux personnes accompagnées, à leurs représentants et aux professionnels de dialoguer sur le fonctionnement général du service, les prestations proposées, ou encore la qualité de l'accompagnement. Ainsi, projet personnalisé et CVS sont complémentaires.



Une offre de service spécifique au SAVS/SAMSAH : un lien au service de la participation

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance obligatoire dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), encadrée par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L311-6, D311-3 à D311-8, et D311-14 à D311-19 et inscrit dans le référentiel HAS – évaluation de la qualité (2022).

Cette obligation pour le service a trouvé ses limites dans la temporalité du mandat qui est de trois ans alors que la dynamique du service tend à favoriser les accompagnements sur des durées équivalentes ou plus courtes. Le SAVS/SAMSAH est un des services de l'EPD. Ce dernier dans son organisation propose un CVS central pour l'entité juridique. Par conséquent, Il a été nécessaire de penser la participation des usagers à cette instance représentative avec nos contraintes temporelles afin de renforcer la place des usagers dans la gouvernance du service et d'inscrire l'accompagnement dans une démarche éthique et inclusive.

Le CVS de l'EPD de l'entité juridique est composé comme pour tous CVS des représentants des usagers, des familles, des personnels, de la Direction et une présidence issue des usagers ou des familles. Pour le SAVS, le service est représenté par un titulaire et un suppléant.

Le CVS se réunit au moins trois fois par an. Il doit être consulté sur : le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement ou de service, l'organisation intérieure (vie quotidienne, activités, etc.), les modifications majeures (travaux, changements de gestionnaire...), la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance. Il peut émettre des avis ou formuler des propositions. Afin de s'inscrire au mieux dans cette dynamique, le SAVS/SAMSAH a mis en place une instance consultative appelée CBS (comité des Bénéficiaires du Service) qui se réunit en amont des CVS sur les territoires d'Aix et de Salon. L'objectif de ces rencontres est d'associer pleinement les usagers à la vie du service, recueillir les envies et besoins et être porteurs et acteurs des différents projets émanant de cette instance.

Le CBS est animé par un éducateur référent, toujours secondé par un de ses collègues et la psychologue de l'établissement. Un compte-rendu est réalisé ainsi que les différents temps de réunion pour la mise en place des actions. Les usagers reçoivent par mail ou papier le CR de réunion ainsi que la Direction de l'EPD. Les interventions en CVS sont accompagnées par l'éducateur référent et par un usager volontaire du CBS.

Actuellement, le SAVS/SAMSAH n'a plus de représentant des usagers élu : le titulaire et le suppléant ne sont plus accompagnés par le service. De ce fait, les usagers du SAVS/SAMSAH sont provisoirement invités aux réunions du CVS dans l'attente des élections prévues en octobre 2025. Ce qui nous donne la latitude de travailler avec les usagers sur l'adhésion dans cette instance.

GRAND DÉBAT



Parole de professionnel :

Le projet personnalisé valorise la parole individuelle et les besoins singuliers des usagers ; Le CVS favorise la participation citoyenne et le pouvoir d'agir collectif. Être au plus près des besoins des usagers est notre priorité, être novateur dans notre accompagnement est un défi.

3. L'ORGANISATION



Les permanences : une réponse partenariale de service en proximité

Le SAVS LP 13 occupait une permanence un mercredi matin sur deux à Salon de Provence. Initialement cette démarche en lien avec le CCAS de la commune permettait d'accueillir des personnes en difficultés pour compléter les dossiers MDPH où les aider dans des démarches administratives car la MDPH ne pouvait assurer des permanences en continu. Sous exploité, ce temps de travail n'était pas réellement mis à profit : peu de demandes, peu d'orientation par le CCAS. La redynamisation de ce temps est passée par la mise en place de rendez-vous pour les usagers SAVS du secteur par une communication auprès des partenaires locaux afin d'optimiser ce temps. Cet outil devenu fonctionnel a généré l'envie de la part de l'équipe éducative d'avoir les mêmes possibilités sur le secteur d'Aix en Provence.

Un travail en réseau initié depuis le dernier trimestre 2023 avec les SAVS du pays d'Aix a permis d'ouvrir également une permanence sous forme de Plateforme d'Accueil, d'Evaluation, d'Orientation et de Veille (P.A.E.O.V). La plaquette réalisée par les professionnels des 3 services est en annexe N°3. Cette plateforme a pour mission l'accueil des personnes orientées par la MDPH et de permettre l'accès aux droits au « tout venant ». Elle fonctionne tous les mercredis matin et est portée par les SAVS : Espoir Provence, sauvegarde 13 (Elans) et le SAVS LP 13. Des professionnels de chaque service sont mis à disposition suivant la planification établie. En 2024, de janvier à juin, la permanence a été gérée uniquement par le SAVS LP 13. A partir de septembre 2024, nous avons été rejoints par les autres services ce qui nous a permis d'ouvrir la permanence tous les mercredis. Nous avons accompagné 20 personnes en 2024 sur nos seules permanences alors que nous comptabilisons 14 personnes sur les 5 premiers mois de l'année 2025.

Cette plateforme permet également de fluidifier les listes d'attente dans les SAVS en développant la notion de fin de prise en charge auprès des usagers pour lesquels une intervention ponctuelle serait suffisante et pourrait s'effectuer à la permanence, permettant de ce fait d'entrer un nouveau suivi.

Ce travail inter SAVS fait l'objet d'une convention partenariale (annexe N°4) et de réunions trimestrielles pour permettre les ajustements inter services.

Dans ce cadre, les collaborations inter SAVS se sont renforcées donnant lieu à des groupes de travail entre les professionnels des différents services et leurs cadres. Une convention a d'ailleurs été élaborée (annexe N°5) et est également ouverte à 2 autres services l'ADIJ et l'ADMR de Pertuis avec lequel nous partageons une partie du territoire. Cette permanence pourra être également ouverte aux SAMSAH du territoire et permettre la mise en place d'un inter-SAMSAH.



Le travail partenarial renforce la cohérence et la qualité des accompagnements. Il permet de croiser les compétences, mutualiser les ressources et garantir une continuité dans les parcours. En construisant des liens durables entre acteurs, il favorise des réponses plus justes, innovantes et centrées sur les besoins des personnes.



Le SAVS/SAMSAH : un lieu pour accueillir et travailler sereinement



L'importance de locaux accueillants en SAVS/SAMSAH : une plus-value pour tous

En septembre 2024, le SAVS a obtenu un agrément de 10 places pour l'ouverture d'un SAMSAH. Les locaux dédiés au SAVS n'étant plus adaptés pour l'exercice de cette activité supplémentaire, la Direction de l'établissement a engagé des travaux dans des anciens logements de fonction inoccupés pour le bonheur de tous : usagers et professionnels du SAVS/SAMSAH.

Disposer de locaux accueillants et adaptés constitue un levier essentiel pour favoriser un accompagnement de qualité au sein des Services SAVS/SAMSAH. Ce cadre de travail et d'échange contribue à créer un environnement rassurant, stimulant et respectueux de chacun.

Pour les usagers :

Un sentiment de considération et de dignité : Un lieu propre, lumineux, accessible et aménagé avec soin renforce l'estime de soi des personnes accompagnées. Il traduit concrètement l'importance qui leur est accordée.

Une meilleure appropriation du lieu : Des locaux pensés pour le confort et la convivialité facilitent la venue des usagers, favorisent l'expression, la participation aux ateliers collectifs et créent un espace de socialisation positif.

Un soutien à l'autonomie : Des espaces bien organisés (accueil, bureaux confidentiels, salle de convivialité, espace multimédia, etc.) permettent à chacun de s'orienter, de demander de l'aide ou d'agir de façon plus autonome, selon ses capacités.

- **Une sécurisation des parcours** : Un cadre lisible, apaisant et bien identifié aide à réduire l'anxiété, à renforcer la régularité des rendez-vous et à tisser une relation de confiance avec les professionnels.

Pour les professionnels :

Un cadre de travail valorisant : Travailler dans un lieu agréable et fonctionnel améliore le bien-être au travail, soutient la motivation et donne du sens à l'action éducative.

Un outil d'accompagnement : Les locaux deviennent un support concret pour créer des temps collectifs, mener des entretiens confidentiels ou accompagner à l'usage du numérique, dans de bonnes conditions.

Un levier de coopération : Des espaces modulables ou dédiés aux partenariats facilitent les échanges avec les acteurs du territoire (services sociaux, culturels, de santé...) et renforcent la dynamique de réseau.

Un message institutionnel fort : Des locaux bien entretenus et accueillants incarnent les valeurs du service : respect, professionnalisme, accessibilité, bientraitance.



"Les aménagements des locaux sont conçus en cohérence avec l'organisation de la journée type, afin de faciliter les interventions des équipes, sécuriser les accompagnements et optimiser les temps de vie collective et individuelle."

4. NOS PRINCIPES D'INTERVENTION

Un métier de lien, d'écoute et d'autonomie

L'éducateur en SAVS propose un accompagnement individualisé et évolutif, adapté aux besoins et projets de chaque personne. Les activités sont variées et visent à soutenir

l'autonomie dans tous les domaines de la vie quotidienne. Elles peuvent prendre la forme de rendez-vous individuels, d'ateliers collectifs, de médiations avec les partenaires ou d'accompagnements extérieurs.

Cette diversité permet de répondre de manière souple et personnalisée aux attentes des usagers, en tenant compte de leur rythme, de leurs capacités et de leurs priorités. Sa journée alterne temps de terrain, coordination et travail administratif.

Aucune journée ne ressemble à une autre.

Les compétences clefs pour travailler en SAVS sont : autonomie & sens de l'organisation,

Qualité d'écoute & capacité d'adaptation, travail en réseau, communication & écrits professionnels, diversité des accompagnements, connaissance des dispositifs sociaux.



La maîtrise des dispositifs sociaux permet d'optimiser l'accompagnement en santé en facilitant l'accès aux droits et aux soins adaptés.

La coordination du soin en SAVS : un levier essentiel pour la santé et l'autonomie

Le SAVS intervient auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile, pour les soutenir dans leur autonomie et leur inclusion sociale. Dans ce cadre, la **coordination du soin** occupe une place cruciale : elle permet de garantir un accès équitable, continu et adapté aux parcours de santé des personnes accompagnées.

L'accompagnement au soin en SAVS

Prévenir, sensibiliser, coordonner
pour une santé inclusive

1 Repérage des besoins

- Prévention
- Suivi
- Traitements



2 Facilitation de l'accès aux droits

- Rendez-vous
- CMU
- Mutuelle



3 Partenariats et sensibilisation



« L'accompagnement à la santé impose un équilibre constant entre liberté et guidance. »

Un rôle pivot entre les usagers et les acteurs de santé

L'éducateur au SAVS n'est pas un professionnel de santé, mais il joue un **rôle d'interface essentiel** :

- Il repère les besoins en santé (prévention, suivi, traitements, soins psychiques ou somatiques).
- Il facilite l'accès aux droits et à la couverture médicale (ouverture de droits, rendez-vous médicaux, compréhension des démarches).
- Il soutient la personne dans l'organisation de ses soins (prise de rendez-vous, gestion des traitements, coordination des transports...).

Un travail partenarial indispensable

La coordination du soin repose sur une **collaboration étroite avec les acteurs du territoire** :

- Médecins traitants, spécialistes, infirmiers libéraux, Services hospitaliers, CMP, CMS, dispositifs de prévention (PASS, dépistages, campagnes de vaccination), aidants familiaux ou professionnels

Le SAVS agit comme **facilitateur de lien**, en s'assurant que chaque intervenant a une vision partagée de la situation, tout en respectant la confidentialité et le projet de vie de la personne.

Une plus-value concrète : Prévention des ruptures de soin, meilleure observance des traitements, réduction des hospitalisations évitables,

amélioration de la qualité de vie et du bien-être, renforcement du pouvoir d'agir des usagers.

La coordination du soin s'inscrit dans une **démarche éthique**, centrée sur le respect des choix, du rythme et des capacités de la personne. L'équipe du SAVS soutient sans imposer, informe sans orienter à la place, en veillant à promouvoir l'autonomie dans les décisions de santé. Dans le cadre du SAMSAH, cette approche s'enrichit de l'intervention de professionnels du soin — infirmiers, aide-soignant psychologue, ergothérapeute — qui assurent un accompagnement global et cohérent, en articulation étroite avec l'équipe éducative.

Le rôle des soignants au SAMSAH

Les personnels soignants du SAMSAH ne se limitent pas à une fonction de soins : ils sont des **acteurs-clés de la dynamique d'accompagnement global**, contribuant au **lien entre santé, autonomie et inclusion sociale**. Leur rôle transversal et leur coopération avec l'équipe éducative garantissent une **prise en charge optimale, individualisée et évolutive** pour chaque personne accompagnée.

LES MÉTIERS DES SOIGNANTS AU SAMSAH LP 13



ERGOTHÉRAPEUTE

Domaines d'intervention principaux

- évaluation des besoins et capacités
- aménagement du cadre de vie
- conseil et accompagnement du cadre de vie
- soutien à l'autonomie
- participation au projet personnalisé
- sensibilisation et partenariat



INFIRMIÈRE

Domaines d'intervention principaux

- coordination et lien avec le secteur sanitaire
- rôle et suivi de la prévention santé
- accompagnement éducatif et soutien à l'autonomie
- participation au projet personnalisé
- rôle institutionnel et partenariat



PSYCHOLOGUE

Domaines d'intervention principaux

- évaluation psychologique
- soutien individuel ou groupal
- accompagnement dans les transitions de la vie
- conseil et soutien auprès des équipes pluridisciplinaires
- participation à l'élaboration du projet personnalisé
- contribution à la prévention et à la promotion de la santé mentale
- tenue du dossier psychologique



AIDE-SOIGNANTE

Domaines d'intervention principaux

- Accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Observation et transmission des changements d'état de santé ou de comportement
- Participation à la prévention et à l'éducation à la santé
- Assurer sous la responsabilité de l'IDE une surveillance de la prise de traitements
- Favoriser le lien social et la participation de l'usager
- Collaborer à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé
- Contribuer à la continuité et à la qualité de l'accompagnement

Les soignants : acteurs clés du parcours de santé et d'autonomie

En SAMSAH, les professionnels soignants jouent un rôle central dans l'accompagnement global de la personne : ils relient le champ **santé, social et éducatif** pour garantir une prise en charge cohérente et personnalisée.

🧠 Infirmière (IDE), 🧡 Aide-Soignante (AS),

🧩 Ergothérapeute, 💬 Psychologue

Une coordination essentielle avec l'équipe éducative

L'efficacité du SAMSAH repose sur une **coopération fluide et complémentaire** entre soignants et éducateurs.

Échanges réguliers, regard croisé, réunions de synthèse

Objectif commun : cohérence du projet personnalisé

Approche globale : santé, autonomie, inclusion

Ensemble, ils construisent une **prise en charge optimale** au service du bien-être de la personne accompagnée. Ils sont des piliers du dispositif d'accompagnement global.

Leur rôle dépasse le soin : ils accompagnent la personne **dans toutes les dimensions de sa vie**



Cet accompagnement ne peut se déployer qu'avec le soutien de nos financeurs, de nos partenaires mais surtout au quotidien dans la prise en charge réalisée par les professionnels de l'établissement.

5. LA GPEC, TPER ET ORGANIGRAMME

PERSONNEL DE DIRECTION		
	DIRECTRICE	0.10 ETP
	DIRECTRICE ADJOINTE	0.10 ETP
	DIRECTRICE ADJOINTE	0.10 ETP
PERSONNEL ADMINISTRATIF		
	ADJOINT DES CADRES	0.20 ETP
	ADJOINT DES CADRES	0.37 ETP
PERSONNEL TECHNIQUE		
	INGENIEUR HOSPITALIER	0.05 ETP
PERSONNEL SOCIO EDUCATIF		
	CSE	0.50 ETP
	CESF	1 ETP
	ETS	1 ETP
	ES	3 ETP
PERSONNEL MEDICAL ET PARAMEDICAL		
	AS	0.40 ETP
	IDE	0.50 ETP
	PSYCHOLOGUE	0.40 ETP
	ERGOTHERAPEUTE	0.30 ETP

Les fonctions support (Direction, services administratifs, RH, comptabilité...) constituent un appui essentiel au bon fonctionnement du SAVS/SAMSAH. Elles assurent la coordination, la gestion et le soutien logistique nécessaires, permettant aux professionnels de terrain de se consacrer pleinement à l'accompagnement des usagers. Leur action, souvent discrète, est au service de l'efficacité collective et de la qualité des interventions.

Les professionnels de terrain sont de formation ES, ETS ou CESF. Tous à temps plein, ils interviennent à 0.8 ETP pour le SAVS et depuis le 01/10/2024 à 0.2 ETP pour le SAMSAH en complémentarité de professionnels de santé.

Les professionnels éducatifs du SAVS/SAMSAH : un engagement au quotidien fort et rigoureux

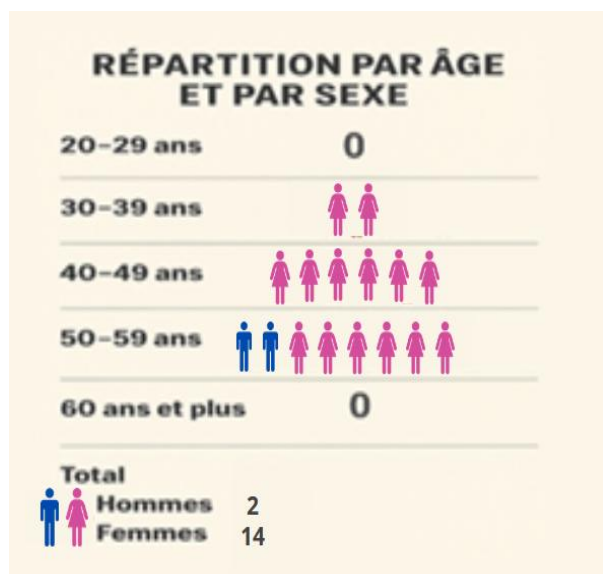
Un accompagnement sur-mesure : bienveillance

Professionnalisme et éthique : respect

Un accompagnement humain, engagé et porteur de sens : conviction et implication des professionnels

Répartition par âge et par sexe des personnels

Au sein de l'équipe de terrain du SAVS/SAMSAH, la majorité des professionnels se situe dans la tranche d'âge des 40-55 ans. Cette maturité professionnelle apporte à l'accompagnement une solide expérience, un recul précieux et une stabilité bénéfique pour les personnes suivies. L'équipe se distingue également par une mixité professionnelle équilibrée : un tiers des postes est occupé par des hommes, ce qui favorise une diversité de regards, de postures et de sensibilités dans les interventions. Ce juste équilibre contribue à enrichir la qualité des accompagnements, en offrant aux usagers des repères variés et complémentaires, tant sur le plan relationnel que pratique.



Depuis plus de cinq ans, l'équipe du SAVS fait preuve d'une stabilité remarquable. Sur cette période, seul un départ est intervenu, lié à un départ en retraite, témoignant de l'attachement des professionnels à leur mission et à l'accompagnement des personnes suivies.

Les absences pour raison de santé restent extrêmement rares, signe d'un fort engagement et d'un investissement constant auprès des usagers.

ENGAGEMENT DES AGENTS DANS LES PROJETS ET MISSIONS TRANSVERSALES



Axes de réflexion et de pilotage

Comité Ethique et Bienveillance	1 agent
RSE	1 agent
QVCT	1 agent
Gazette	1 agent
Commission FEI	1 agent



Démarches éducatives et administratives

Référent vie affective et sexuelle	1 agent
Référent SIAO et logement	1 agent
Référent CTPS	1 agent
Référent stagiaire école	1 agent



Actions collectives

Référent séjours vacances	1 agent
Référent atelier de prévention	1 agent
Référent actions citoyennes	1 agent

**Les animations culturelles,
sociales de la vie quotidienne et loisirs**
L'ensemble de l'équipe éducative

Au-delà de leur présence, les professionnels manifestent une réelle volonté de progresser et de s'adapter aux évolutions du secteur : participation régulière à des formations, veille documentaire, échanges de pratiques et recherche active d'informations utiles pour améliorer l'accompagnement. Cet engagement durable et volontaire constitue un atout majeur pour la qualité et la continuité du service rendu, tout en renforçant la confiance des usagers et des partenaires.

Inscrits dans les démarches institutionnelles, ils sont également très actifs dans les missions transversales de l'EPD LP favorisant ainsi leur inscription dans la vie de l'entité EPD. Les échanges avec leurs pairs en sont donc facilités intra-muros, car l'essentiel de leur activité s'exerce au domicile rendant le métier très peu visible pour les collègues des autres services.

Les démarches éducatives et administratives sont recensées autour de référents qui coordonnent les actions et le partenariat à exercer.

Les actions collectives sont portées par 3 référents dans les domaines présentés sur la gauche et engagent l'ensemble des agents du service afin de répondre au mieux aux besoins des usagers. Une présentation parcelaire des activités est faite en annexe N°6.



Notre mission est d'accompagner de manière inconditionnelle tous les publics orientés par la MDPH. Fidèle à cette mission d'accompagnement inconditionnel, la contribution d'une ancienne salariée désormais bénévole illustre la continuité des valeurs portées par le service.

Les apports de l'intervention bénévole en SAVS/SAMSAH



Renforcement du lien social et de la convivialité

- Le bénévole apporte une présence chaleureuse et désintéressée, différente de celle d'un professionnel
- Il peut rompre l'isolement de certains usagers en créant un lien de proximité et un climat de confiance



Complémentarité avec l'équipe professionnelle

- Le bénévole n'intervient pas à la place des professionnels, mais vient en appui relationnel ou logistique
- Il peut soutenir la mise en œuvre d'activités



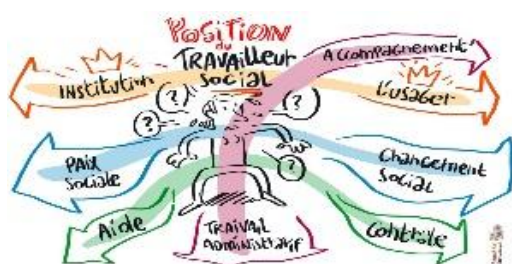
Promotion de l'inclusion et de la citoyenneté

- Le bénévole incarne la solidarité et la participation citoyenne, contribuant à l'inclusion sociale des personnes accompagnées
- Il aide parfois à créer des passerelles vers la vie ordinaire



Regard neuf et dynamique participative

- Le bénévole apporte un regard extérieur, souvent bienveillant et rafraîchissant pour l'équipe
- Il peut stimuler la réflexion sur les pratiques, les modes de relation et les projets collectifs
- Elle montre un service vivant et connecté à son environnement, capable d'accueillir



La plus-value pour le SAVS/SAMSAH

- **Renforcement du lien social et de la convivialité** : la présence d'une bénévole crée un espace de rencontre plus informel, favorisant des échanges différents de ceux du cadre professionnel.
- **Continuité et transmission des valeurs** : lorsqu'il s'agit d'une ancienne salariée, elle apporte une mémoire du service, une connaissance fine des publics et une cohérence avec la culture d'accompagnement existante.
- **Soutien complémentaire à l'accompagnement** : la bénévole peut contribuer à des temps collectifs, à des activités de loisirs ou à l'animation du quotidien, en complémentarité avec les interventions professionnelles.
- **Valorisation de l'ouverture du service** : accueillir des bénévoles témoigne de la volonté du SAVS/SAMSAH de s'ancrer dans une dynamique participative et inclusive, en favorisant la mixité des statuts et des rôles.

La plus-value pour la bénévole

- **Maintien du lien avec le service et les personnes accompagnées** : elle conserve un engagement utile et valorisant, dans un cadre qu'elle connaît bien.
- **Transmission et reconnaissance** : son expérience professionnelle devient une ressource partagée, reconnue et valorisée.
- **Sentiment d'utilité et d'appartenance** : la continuité de l'implication dans la mission sociale du service nourrit le sentiment d'être toujours actrice du projet collectif.
- **Épanouissement personnel** : le bénévolat offre un cadre souple et gratifiant, permettant de conjuguer engagement, plaisir de la relation et rythme choisi.

Être présent au bon moment, c'est souvent plus fort que beaucoup de mots. L'autonomie ne se donne pas, elle s'accompagne. Notre métier : « développeur d'autonomie » dans un contexte en perpétuel changements ou penser demain est notre priorité.

6. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION DU PROJET DES SERVICES : SAVS/SAMSAH

Le projet de service 2025-2030 du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement, en cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de l'ANESM/HAS, les exigences du dispositif d'évaluation externe, ainsi que les priorités définies par le Schéma Départemental de l'Autonomie des Bouches-du-Rhône 2023-2028.

Cette démarche vise à renforcer la réponse aux besoins et attentes des personnes accompagnées, en favorisant leur autonomie, leur inclusion sociale et professionnelle, et en anticipant les évolutions liées au vieillissement, aux transitions de parcours et aux enjeux sociétaux.

En intégrant les orientations gouvernementales, notamment en matière de transformation de l'offre médico-sociale, de participation active des usagers et de promotion de la bien-être, le SAVS s'engage à développer des actions innovantes, adaptables et co-construites avec l'ensemble des parties prenantes : personnes accompagnées, proches aidants, professionnels et partenaires du territoire.

Ce projet est à la fois une feuille de route et un engagement collectif pour les cinq années à venir, plaçant la personne accompagnée au cœur des actions et inscrivant le SAVS dans une dynamique territoriale et nationale de qualité, d'inclusion et de respect des droits fondamentaux.

Axe 1 – Prévenir et rompre l'isolement social

Contexte

Dans un contexte où l'isolement social impacte directement la qualité de vie, le bien-être psychologique et la participation citoyenne, il est essentiel de renforcer les dispositifs d'accompagnement visant à maintenir et développer les liens sociaux des usagers.

Objectifs généraux

- Renforcer le sentiment d'appartenance et la participation sociale.
- Développer des réseaux relationnels internes et externes au service.

Objectifs spécifiques

- Favoriser les échanges inter-usagers et intergénérationnels (GEM).
- Accroître les partenariats associatifs et culturels.
- Faciliter la mobilité des usagers vers des activités extérieures.

Cadre de référence mobilisé

- HAS : RBPP « Qualité de vie et participation sociale ».
- RBPP : Accompagnement vers l'autonomie.
- Schéma départemental : Lutte contre l'isolement social.
- Évaluation externe : Recommandations sur la participation citoyenne.
- Orientations gouvernementales : Stratégie nationale de lutte contre l'isolement des personnes vulnérables.

Actions envisagées

- Mise en place d'ateliers collectifs co-construits avec les usagers et support CODEPS.
- Développement de binômes « résidents-ambassadeurs » pour animer la vie sociale.
- Organisation régulière de sorties culturelles et sportives.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'activités collectives organisées par mois.
- Taux de participation des usagers aux activités.
- Taux de satisfaction mesuré par questionnaire annuel.

Les domaines d'intervention des partenaires mobilisés (annexe N°7 et 8)

- Sports, loisirs
- Médico-social
- Bénévolat
- Administratif (CCAS : mise à disposition de salle pour le CBS).

✓ Axe 2 – Anticiper et accompagner le vieillissement

Contexte

Le vieillissement des usagers nécessite une adaptation des pratiques professionnelles et des aménagements, pour prévenir la perte d'autonomie et garantir un accompagnement respectueux et sécurisant.

Objectifs généraux

- Favoriser le maintien des capacités physiques et cognitives.
- Adapter l'accompagnement aux besoins liés à l'avancée en âge.

Objectifs spécifiques

- Mettre en place un dépistage précoce des fragilités.
- Former les professionnels à l'accompagnement du vieillissement.
- Adapter les espaces de vie pour plus d'accessibilité.

Cadre de référence mobilisé

- HAS : RBPP sur l'accompagnement du vieillissement et prévention de la perte d'autonomie.
- RBPP : Prévention des chutes et maintien de l'autonomie.
- Schéma départemental : Anticipation du vieillissement.
- Évaluation externe : Préconisations sur les espaces adaptés.
- Orientations gouvernementales : Stratégie nationale « Bien vieillir ».

Actions envisagées

- Évaluation annuelle de l'autonomie (grille AGGIR adaptée, visite gérontologue).
- Programme d'activité physique adaptée (APA), gym sur chaise.
- Réaménagement ergonomique des espaces communs.

Indicateurs de suivi

- Nombre de résidents bénéficiant d'APA.
- Évolution du niveau d'autonomie.
- Nombre d'adaptations/aménagements réalisés par an.

Les domaines d'intervention des partenaires mobilisés (annexe N°7 et 8)

- Santé, santé addictions
- Alimentation
- Médico-social
- Bénévolat
- Administratif
- Spécifique handicap

✅ Axe 3 – Renforcer la prévention santé

Contexte

La santé globale des usagers repose sur une prévention active, intégrant le suivi médical, la santé mentale, la nutrition et l'hygiène de vie.

Objectifs généraux

- Promouvoir des comportements favorables à la santé.
- Détecter précocement les problématiques de santé.

Objectifs spécifiques

- Organiser des actions de dépistage et de sensibilisation.
- Développer et coordonner un plan en santé des usagers.
- Favoriser l'accès aux soins et aux spécialistes.

Cadre de référence mobilisé

- HAS : RBPP en promotion et prévention de la santé.
- RBPP : Santé physique et mentale.
- Schéma départemental : Prévention et promotion de la santé.
- Évaluation externe : Points d'amélioration sur le suivi médical.
- Orientations gouvernementales : Stratégie nationale de santé publique.

Actions envisagées

- Organisation de campagnes annuelles (vaccination, dépistage bucco-dentaire...).
- Ateliers éducatifs sur l'hygiène et l'alimentation équilibrée.
- Coordination avec les professionnels de santé du territoire.

Indicateurs de suivi

- Taux de participation aux campagnes de dépistage.
- Nombre d'ateliers santé réalisés par an.
- Amélioration des indicateurs de santé mesurés annuellement.

Les domaines d'intervention des partenaires mobilisés (annexe N°7 et 8)

- Santé, santé addictions
- Alimentation
- Sports et loisirs
- Spécifique handicap
- Bénévolat

✅ Axe 4 – Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle

Contexte

L'inclusion sociale et professionnelle contribue à l'épanouissement et à l'autonomie des usagers. Elle nécessite un accompagnement personnalisé et des partenariats solides avec l'environnement local.

Objectifs généraux

- Développer la participation des usagers à la vie citoyenne.
- Renforcer l'accès à l'emploi, à la formation et aux loisirs.

Objectifs spécifiques

- Soutenir les parcours vers l'emploi ou des activités valorisantes.
- Encourager la prise de responsabilité et l'expression citoyenne.
- Nouer des partenariats avec les acteurs locaux.

Cadre de référence mobilisé

- HAS : RBPP « Participation et citoyenneté ».
- RBPP : Inclusion socio-professionnelle.
- Schéma départemental : Accès à la vie sociale et professionnelle.
- Évaluation externe : Recommandations sur l'ouverture vers l'extérieur.
- Orientations gouvernementales : Stratégie nationale pour l'emploi inclusif.

Actions envisagées

- Ateliers de préparation et de maintien dans l'emploi.
- Participation à des événements locaux et projets citoyens.
- Stages ou immersions professionnelles.

Indicateurs de suivi

- Nombre de résidents engagés dans un parcours professionnel.
- Taux de participation aux actions citoyennes.
- Nombre de partenariats actifs.

Les domaines d'intervention des partenaires mobilisés (annexe N°7 et 8)

- Emploi
- Administratif
- Bénévolat
- Sports et loisirs
- Spécifique handicap

✅ Axe 5 – Déployer une démarche participative et des actions novatrices

Contexte

L'implication des résidents et des professionnels dans une démarche participative favorise l'appropriation du projet de service, l'innovation et l'amélioration continue.

Objectifs généraux

- Promouvoir la co-construction dans la vie du service.
- Encourager les expérimentations et innovations sociales.

Objectifs spécifiques

- Créer des espaces de dialogue et de décision partagée.
- Tester de nouvelles pratiques et outils.
- Valoriser les initiatives des résidents et professionnels.

Cadre de référence mobilisé

- HAS : RBPP « Démarche qualité participative ».
- RBPP : Implication des usagers.
- Schéma départemental : Innovation et participation.
- Évaluation externe : Recommandations sur la gouvernance partagée.
- Orientations gouvernementales : Plan gouvernemental innovation sociale.

Actions envisagées

- Mise en place de groupes-projets mixtes (usagers/professionnels).
- Expérimentation d'outils numériques collaboratifs.
- Organisation d'un « forum inter SAVS » autour des échanges de bons plans.

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets co-construits.
- Taux de participation des usagers aux instances décisionnelles.
- Nombre d'innovations mises en œuvre et pérennisées.

Les domaines d'intervention des partenaires mobilisés (annexe N°7 et 8)

- Médico-social (SAVS : CBS)
- Bénévolat
- Sports, loisirs, forum des associations
- Administratif
- Spécifique handicap

✓ Axe 6 - Renforcer le maillage territorial et les partenariats pour favoriser l'accès aux droits

Contexte

L'accès effectif aux droits fondamentaux (logement, santé, ressources, emploi, citoyenneté) nécessite une coordination renforcée entre les acteurs du territoire.

Actuellement, le réseau partenarial est actif mais parfois limité à certaines thématiques ou à des interlocuteurs historiques. Le développement du maillage territorial est une nécessité.

Objectifs généraux

- D'améliorer la réponse aux besoins spécifiques des résidents.
- D'anticiper les situations de rupture ou de non-recours aux droits.

Objectifs spécifiques

- Garantir à chaque usager un accès facilité et continu aux droits.
- Développer des partenariats diversifiés et complémentaires.
- Favoriser la mise en relation proactive entre les usagers et les acteurs locaux.
- Inscrire l'action du service dans une dynamique territoriale inclusive.

Cadres de référence mobilisés

- **HAS** – Référentiel Évaluation externe et RBPP « L'accompagnement à l'autonomie »
- **Schéma départemental de l'autonomie des Bouches-du-Rhône 2023-2028** – Axe Inclusion et accès aux droits
- **Loi 2002-2** – Principes d'égalité et d'accès aux droits fondamentaux
- **Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées** – Articles 9, 19 et 28

Actions envisagées

- Cartographier les ressources et partenaires du territoire (mise à jour annuelle).
- Organiser des rencontres régulières avec les institutions et associations clés.
- Former l'équipe aux dispositifs existants et aux évolutions législatives.
- Participer activement aux instances de coordination locales (comités, réseaux thématiques, groupes de travail).

Indicateurs de suivi

- Nombre et diversité des partenariats formalisés.
- Fréquence des actions conjointes avec les partenaires.
- Taux de participation des résidents aux dispositifs d'accès aux droits.
- Taux de satisfaction des résidents concernant l'accompagnement vers les droits.
- Évolution des situations de non-recours ou de rupture.

Les domaines d'intervention des partenaires mobilisés (annexe N°7)

- Santé, santé et addictions
- Alimentation
- Sports et loisirs
- Administratif
- Médico-social
- Spécifique handicap
- Justice
- Emploi

En annexe N°7 une liste (non exhaustive) regroupant les différents partenaires SAVS/SAMSAH est proposée.



Notre ambition, à travers ce projet de service, est de répondre pleinement aux objectifs définis pour améliorer l'accompagnement et le bien-être des usagers, tout en renforçant leur autonomie et leur inclusion. Ce projet porte également la volonté de reconnaître et de valoriser l'investissement, l'expertise et l'engagement quotidien des professionnels, qui constituent la force vive du service. Ensemble, nous affirmons notre engagement à faire vivre ces orientations dans un esprit de coopération, de bienveillance et de qualité

SOMMAIRE ANNEXES

A1 : QUESTIONNAIRE USAGERS.....	31
A2 : MODE ORGANISATIONNEL DE LA DEMARCHE PP	33
A3 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DE LA PLATEFORME SOCIALE	34
A4 : CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA PLATEFORME SOCIALE	35
A5 : CONVENTION DE PARTENARIAT INTER SAVS	38
A6 : LES ACTIVITES EN SAVS/SAMSAH	42
A7 : LISTE DES PARTENAIRES SAVS/SAMSAH	43
A8 : CONVENTION DE BENEVOLAT.....	47

A1 : QUESTIONNAIRE USAGERS

✓ Questionnaire SAVS – "Exprimez vos besoins !"

(avec pictogrammes pour chaque thème – version visuelle et accessible)

1. Vie quotidienne

📌 De quoi avez-vous besoin dans votre quotidien ?
(plusieurs réponses possibles)

📄 Gérer un budget (payer les factures, gérer l'argent)

🛒 Faire les courses, préparer les repas

🔧 Entretenir mon logement

📅 Organiser mes journées, mes rendez-vous

🚌 Me déplacer en ville ou en transports

💻 Utiliser un téléphone, un ordinateur ou Internet

✏ Autre : _____

2. Santé et soins

📌 Avez-vous besoin d'aide pour votre santé ?

| 📞 | Prendre mes rendez-vous médicaux |

| 💊 | Comprendre mes traitements ou ordonnances |

| 🚶 | Être accompagné(e) aux rendez-vous |

| 🗣 | Être mieux informé(e) sur ma santé |

| ✖ | Aucun besoin |

| ✏ | Autre : _____ |

3. Logement

📌 Votre situation vous convient-elle ?

| 🏠 | Je suis bien dans mon logement actuel |

| 🔄 | Je voudrais changer de logement |

| 🛠 | J'ai besoin d'aide pour l'entretien |

| 💰 | Je rencontre des difficultés pour payer mon loyer |

| 📈 | Je veux devenir plus autonome dans mon logement |

| ✏ | Autre : _____ |

4. Vie sociale et loisirs

- | 😞 | Je me sens seul(e), j'aimerais voir du monde |
| 🎡 | Participer à des activités (sorties, ateliers...) |
| 🐶 | Avoir un animal de compagnie |
| 📄 | Être aidé(e) pour m'inscrire à des activités |
| ✖ | Aucun besoin particulier |
| ✎ | Autre : _____ |
-

5. Travail ou activités

- | 🎯 | Je veux travailler ou suivre une formation |
| 📄 | J'ai besoin d'aide pour un CV ou chercher un emploi |
| 🧑 | Je travaille et j'ai besoin de soutien |
| 🧑 | Je suis en ESAT ou en atelier et ça me va |
| ✖ | Pas concerné(e) |
| ✎ | Autre : _____ |
-

6. Droits et démarches administratives

- | 📄 | J'ai besoin d'aide pour mes démarches (CAF, MDPH...) |
| 📧 | Être aidé(e) pour ouvrir et comprendre mon courrier |
| 🧠 | Mieux comprendre mes droits |
| 🚀 | Être plus autonome dans mes démarches |
| ✖ | Aucun besoin |
| ✎ | Autre : _____ |
-

7. Mon accompagnement SAVS

Êtes-vous satisfait(e) de votre accompagnement ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Moyennement

Voulez-vous plus de rencontres avec votre référent(e) ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Cela me convient

Souhaitez-vous participer à des temps collectifs ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Peut-être

8. Vos idées, vos envies, vos remarques



Souhaitez-vous qu'on vous aide à remplir ce questionnaire ?

☐ Oui ☐ Non

A2 : MODE ORGANISATIONNEL DE LA DEMARCHE PP

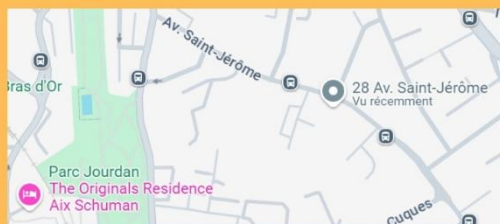


A3 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DE LA PLATEFORME SOCIALE

POUR NOUS LOCALISER :

 28 Avenue Saint-Jérôme
13100 Aix-en-Provence

BUS : Ligne 4-13 arrêt Robert / Oraison
Ligne 20 arrêt Gautier



VOUS POUVEZ ÉGALEMENT
SCANNER CE QR CODE POUR
ACCÉDER À GOOGLE MAPS

SAVS du Pays d'Aix
Espoir-Provence :
tel : 04 42 91 41 07

SAVS ELANS :
tel : 04 91 32 02 37

SAVS Louis Philibert :
tel : 04 42 61 77 00



EPD Louis Philibert



LA PLATEFORME SOCIALE



LA PLATEFORME
SOCIALE

Qu'est ce que la Plateforme Sociale ?

La Plateforme réunit des travailleurs sociaux de trois SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) sous forme de permanence.

Pour qui ?

- Vous êtes en situation de handicap.
- Vous avez une notification de la MDPH ou pas.

? Pourquoi ?

- Première écoute

Vous pouvez parler de votre situation.

- Démarches administratives ponctuelles

Vous pouvez avoir de l'aide pour des démarches ponctuelles

- Informations

On répond à vos questions

- Accès aux droits communs

On vous aide à comprendre et utiliser vos droits.

- Orientation ou réorientation si nécessaire

Si on ne peut pas vous aider ici, on vous indique le bon endroit.

Quand ?

- Tous les mercredis matin

Comment ?

- Seulement sur rendez-vous.

Vous pouvez contacter l'un des trois SAVS :

SAVS du Pays d'Aix Espoir-Provence :

tel : 04 42 91 41 07

mail : savs.aixenprovence@espoir-provence.fr

SAVS ELANS :

tel : 04 91 32 02 37

mail : savselans@sauvegarde13.org

SAVS Louis Philibert :

tel : 04 42 61 77 00

mail : contact@epd-louisphilibert.fr



Mon prochain rendez-vous à la Plateforme Sociale :

Le.....à.....avec.....

Le.....à.....avec.....

Le.....à.....avec.....

Le.....à.....avec.....

Le.....à.....avec.....

A4 : CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA PLATEFORME SOCIALE



CONVENTION DE PARTENARIAT PLATEFORME

Entre :

La SAVS de l'établissement Public Départemental Louis PHILBERT

Siège social : 2991 RD 561 – CS 20045 – 13610 LE PUY SAINTE REPARADE

N° FINESS : 130021868

Représentée par sa Directrice : Mme LATOUR Corinne

Et :

Le SAVS du Pays d'Aix de l'Association ESPOIR-PROVENCE

Siège social : 28 Avenue St Jérôme 13100 Aix-en-Provence

N° FINESS : 130011729

Représentée par son Directeur : M. FANTINO Olivier

Et :

Le SAVS ELANS secteur AIX en Provence de L'Association Sauvegarde 13 HMO

Siège social : 4130 rue Gabriel Marie 13010 MARSEILLE

N° FINESS : 130804099

Représentée par sa Directrice, Mme FISHER Catherine

Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT - Foyers - SAVS/SAMSAH « Louis PHILBERT » BP 45 – 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 – Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

L'origine de cette convention s'inscrit dans le cadre d'un partenariat des SAVS du Pays d'Aix.

Origine de la convention :

Lors de rencontres inter SAVS, les chefs de service de ces structures ont établi différents constats autour de problématiques partagées : liste d'attentes importantes, réévaluation, un maillage territorial à affiner (zones non couvertes), des fins de prise en charge compliquées à mettre en place par manque de relais etc...

Il a été convenu et exposé ce qui suit :

Objet :

La présente convention a pour objet de fixer les règles du partenariat établi entre les différents SAVS représentés dans cette convention. **L'objectif de cette convention est de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir un accompagnement adapté, de répondre aux besoins non couverts et faciliter les réorientations des usagers vers les interlocuteurs les plus pertinents.**

Article 1 : Attendus

Les chefs de services des SAVS du territoire du Pays d'Aix proposent de mutualiser leurs services pour mettre en place une « plateforme d'accueil » couvrant deux missions : Accueil des personnes orientées par la MDPH et Orientations et Accès aux droits communs pour tous.

Cette convention vise à optimiser les ressources entre les SAVS et à renforcer notre présence sur le territoire.

Article 2 : Fonctionnement/Engagement :

Public concerné : Toutes les personnes accompagnées par les SAVS signataires de la convention ainsi que les personnes ayant besoin d'informations concernant les dispositifs en lien avec le handicap.

Fréquence des actions : La plateforme d'accueil assurera une permanence tous les mercredis du mois de 9 à 12h.

Lieux de déroulement des permanences : locaux de l'association ESPOIR PROVENCE situé au RDC du 28 avenue St Jérôme, 13100 Aix en Provence.

Matériel : mise à disposition par l'association ESPOIR PROVENCE d'un bureau et d'une ligne téléphonique. Mise en place d'un google drive par le SAVS LP 13 pour les prises de RDV entre les SAVS de cette convention et un suivi des actions menées.

Encadrement : Les professionnels des services SAVS signataires de la convention s'engagent à animer les permanences à tour de rôle selon un planning défini en amont. Un professionnel par permanence sera mis à disposition.

Les chefs de service : Veillent au respect de la présente convention et évaluent le bien-fondé de cette plateforme.

Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT - Foyers - SAVS/SAMSAH « Louis PHILIBERT » BP 45 - 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 - Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

Article 3 : Gratuité

Les parties s'engagent à mettre à disposition le nombre de professionnels nécessaires pour répondre aux attendus, et les locaux à titre gratuit pour pouvoir réaliser cette permanence.

Article 4 : Responsabilités

Les parties s'engagent à justifier de la souscription d'une assurance couvrant les risques d'incendie, d'explosion, vols, dégâts des eaux et des risques de responsabilité y afférents.

Le preneur utilisera les lieux et biens sans souffrir qu'il y soit commis de dégradations ou détériorations sous peine d'en demeurer responsable.

Article 5 : Bilan de fonctionnement

Les parties procèderont de manières conjointes, à une évaluation annuelle du projet mené et transmettront à leurs Directions respectives le bilan de fonctionnement.

Article 6 : Contentieux

En l'absence de solution amiable, il est expressément stipulé que le Tribunal Administratif est seul compétent pour connaître de tout litige lié à l'exécution de la présente convention.

Article 8 : Durée/Résiliation

Cette convention a une validité d'un an, elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans. Elle est établie pour la période du 01/04/2025 au 31/03/2028. La présente convention pourra, d'un commun accord entre les parties, être modifiée par voie d'avenant.

En cas de non-respect, par l'un ou l'autre des parties, des engagements précisés dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit sans préavis.

Fait en 3 exemplaires, le 01/04/2025

Mme Corinne LATOUR

Mr FANTINO Olivier

Mme FISHER Catherine

Directrice EPD LP

Directeur Espoir Provence

Directrice HMO Sauvegarde 13

Etablissement Public Départemental
Louis PHILIBERT
CS 20045
13610 LE PUY STE-REPARADE
Tél. 04.42.61.77.00
Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

S.A.V.S. du Pays d'Aix
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
28 avenue Saint Jérôme
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 91 41 07
savs.aixenprovence@espoir-provence.fr

Sauvegarde 13 - Direction HMO & Soins
Elans - SAMSAH La Racine
SSIAD
135 Boulevard de Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
04 91 74 98 11

Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT -Foyers -SAVS/SAMSAH « Louis PHILIBERT » BP 45 – 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 – Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

A5 : CONVENTION DE PARTENARIAT INTER SAVS



CONVENTION DE PARTENARIAT INTER SAVS

La SAVS de l'établissement Public Départemental Louis PHILBERT

Siège social : 2991 RD 561 — CS 20045 — 13610 LE PUY SAINTE REPARADE

N° FINESS : 130021868

Représentée par sa Directrice : Mme LATOUR Corinne

Et :

Le SAVS du Pays d'Aix de l'Association ESPOIR-PROVENCE

Siège social : 28 Avenue St Jérôme 13100 Aix-en-Provence

N° FINESS : 130011729

Représentée par son Directeur : Mr FANTINO Olivier

Et :

Le SAVS — ADMR 84 le Bahia 50 rue François Gernelle, 84120 PERTUIS

Siège social : Fédération ADMR Vaucluse — 32 avenue Charles De Gaulle BP 13-84131 Le Pontet

N° FINESS : 3840020275/105255

Représentée par son Directeur : Mr PIAZZA Gilles

responsable de service : Mme VENDRELL Murielle

Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT -Foyers -SAVS/SAMSAH « Louis PHILBERT » BP 45 — 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 — Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilbert.fr

Le SAVS ELANS secteur AIX en Provence de L'Association Sauvegarde 13

Siège social : 4130 rue Gabriel Marle 13010 MARSEILLE

N° FINESS : 130804099

Représentée par sa Directrice : Mme FISHER Catherine (HMO)

L'origine de cette convention s'inscrit dans le cadre d'un partenariat

Origine de la convention :

Les professionnels des services SAVS sont dans leurs pratiques très isolés, travaillant souvent seuls au domicile ils puisent leur ressourcement dans des temps dédiés à la réflexion et à l'analyse des pratiques.

Ce constat est partagé par les signataires de cette convention qui ont le souhait de pouvoir travailler sur leurs pratiques dans le cadre d'échanges partenariaux avec leurs pairs permettant un enrichissement des réflexions professionnelles autour de thématiques définies en commun.

Il a été convenu et exposé ce qui suit :

Objet :

La présente convention a pour objet de fixer les règles du partenariat établi entre le service SAVS et/ou SAMSAH de l'établissement Louis Philibert et les autres service SAVS et/ou SAMSAH nommés ci-dessus.

L'objectif de cette convention est de définir les modalités des rencontres de travail entre les différentes parties prenantes (fréquence, thématiques etc...) afin de développer des actions réflexives communes permettant d'enrichir notre palette de réponses à destination des usagers des services.

Article 1 : Attendus

Les chefs de services éducatifs (CSE) des SAVS du territoire du Pays d'Aix proposent d'animer des rencontres inter services. Ils auront en charge de prévoir les ordres du jour des réunions et de mettre au travail les professionnels de terrain sur les thématiques retenues lors des réunions collégiales.

Cette convention vise à optimiser les ressources entre les SAVS et à renforcer nos réponses sur le territoire en proposant des pratiques et outils d'accompagnement communs.

Adresser toute correspondance Impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT -Foyers -SAVS/SAMSAH « Louis PHILIBERT » BP 45 — 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 — Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

Article 2 : Fonctionnement/Engagement :

Public concerné : Les professionnels de terrain et CSE des différents services SAVS et/ou SAMSAH.

Fréquence des actions :

- Réunion entre les CSE afin de définir les thématiques et les groupes de travail et référents de groupes. (3 réunions par an à minima)
- Réunion entre les CSE pour travailler les thématiques qui incombent à leur fonction (en lien avec des besoins repérés).
- Réunion entre les professionnels de terrain pour travailler sur les thématiques proposées par les cadres (organisation des réunions en fonction de l'avancée des travaux).

Lieux de déroulement des actions :

Salle de réunion :

Des salles seront mises à disposition sur chacun des SAVS pour accueillir les groupes de travail et l'inter SAVS. La planification sera réalisée par les cadres pour l'inter SAVS et par les référents de groupes pour les professionnels de terrain en accord avec les Directions des différents services.

Matériel :

Salle de réunion (table et chaises), Rétroprojecteur et matériel informatique si besoin

Encadrement : Les chefs de service : Veillent au respect de la présente convention et évaluent les thématiques à travailler en groupe.

Article 3 : Gratuité

Les parties s'engagent à mettre à disposition des locaux à titre gratuit en fonction des besoins du groupe et de la disponibilité de ces derniers.

Article 4 : Responsabilités

Les parties s'engagent à justifier de la souscription d'une assurance couvrant les risques d'incendie, d'explosion, vols, dégâts des eaux et des risques de responsabilité y afférents.

Le preneur utilisera les lieux et biens sans souffrir qu'il y soit commis de dégradations ou détériorations sous peine d'en demeurer responsable.

Article 5 : Bilan de fonctionnement

Les parties procéderont de manières conjointes, à une évaluation annuelle des projets menés.

Article 6 : Contentieux

En l'absence de solution amiable, il est expressément stipulé que le tribunal Administratif est seul compétent pour connaître de tout litige lié à l'exécution de la présente convention.

Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT-Foyers-SAVS/SAMSAH « Louis PHILIBERT » BP 45 — 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 — Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

Article 8 : Durée/Résiliation

Cette convention a une validité d'un an, elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans. Elle est établie pour la période du 01/04/2025 au 31/03/2028. La présente convention pourra, d'un commun accord entre les parties, être modifiée par voie d'avenant.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements précisés dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit sans préavis.

Fait en 4 exemplaires originaux, le 01/04/2025

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE »

Mme Corinne LATOUR

Directrice EPD LP


Etablissement Public Départemental
Louis PHILIBERT
CS 20045
13610 LE PUY STE-REPARADE
Tél. 04.42.61.77.00
Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

Mr FANTINO Olivier

Directeur Espoir Provence


S.A.V.S. du Pays d'Aix
Service d'accompagnement à la Vie Sociale
28 avenue Saint-Jôme
13100 AIX EN PROVENCE
Tél, 04 42 91 41 07
savs.aixenprovence@espoir-provence.fr

Mme FISHER Catherine

Directrice HMO


Sauvegarde 13 - Direction HMO & Soins
EANM Vert Pré - SAVS Elans - SAMSAH La Racine
SSIAD
135 Boulevard de Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
04 91 74 98 11

Mr PIAZZA Gilles

Directeur ADMR 84


SAVS-ADMR84
Le Bahia 50 rue François Gernelle
84120 Pertuis
Tél. : 04 90 07 23 05
Mail : savs84@orange.fr

Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT - Foyers - SAVS/SAMSAH « Louis PHILIBERT » BP 45 — 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 — Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

A6 : LES ACTIVITES EN SAVS/SAMSAH



A7 : LISTE DES PARTENAIRES SAVS/SAM-SAH

DOMAINE D'INTERVENTION : SANTE		
ORGANISME	DEPARTEMENT	MISSIONS
Provence santé coordination (DAC)	13/84	Fluidifier et faciliter les parcours de santé
CODEPS	13	Actions de prévention
HANDI SANTE	13	Centre d'appui pour améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
Hôpitaux et cliniques	13 (Salon/Aix)	Soins de santé
CMP	13/84	Soins de santé psychique
Psychiatres libéraux	13/84	Soins de santé psychique
Kinésithérapeute	13	Rééducation
IDEL	13/84	Soins de santé au domicile
Médecins généralistes	13/84	Actes en lien avec la santé
Maisons médicales	13/84	Soins de santé urgent
Magasin médical	13/84/04	Matériel médical
Provence santé	13/84	Prévention et éducation thérapeutique du patient en lien avec les maladies chroniques
PMI	13	Protection Maternelle Infantile
MDS	13	Maison Départementale de la Solidarité
DOMAINE D'INTERVENTION : SANTE ADDICTIONS		
ORGANISME	DEPARTEMENT	MISSIONS
Hôpital/CSAPA (villa floréal)/AN-PAA	13	Soins d'accompagnement contre les consommations alcool/tabac/drogues
ELSA	13	Soins d'accompagnement contre les consommations alcool/tabac/drogues
CSAPA Tremplin	13	Lutte contre tout type d'addictions
DICCADD	13	Information et coordination en addictologie
Centre hospitalier	13	Allauch secteur addictions
ARCAD SUD	13	Coordination en addictologie

Clinique Montperrin	13	Hospitalisation addiction, groupes de paroles
Addiction Méditerranée	13	Accueillir, prévenir, aider et soigner
DOMAINE D'INTERVENTION : ALIMENTATION		
ORGANISME	DEPARTEMENT	MISSIONS
Clinique ST Christophe	13	Hospitalisation de jour
Clinique des 2 lions	13	Nutrition : spécialité endocrino, métabolique, système ostéoarticulaire
Clinique ST Laurent	13	Diabète, Endocrino, Nutrition, TCA
Clinique du château FLORAN	13	Rééducation et cure d'amaigrissement
Provence Santé	13	Accompagnement des troubles alimentaire
DOMAINE D'INTERVENTION : SPORT ET LOISIRS		
ORGANISME	DEPARTEMENT	MISSIONS
Maison intercommunale Sport et Santé	13	Sport Adapté
APSO	13	Sport Adapté
La Vaillante	13	Sport Adapté spécifique Handicap
Phénix	13	Sport Adapté spécifique Handicap intellectuel et psy
GEM Espoir Provence	13	Loisirs et vie sociale
GEM blue Team	13	Loisirs et vie sociale
Planète GEM	13	Loisirs et vie sociale
MJC	13	Loisirs et activité sportives
Ferme pédagogique	84	Médiation animale
Equithérapie	13/84	Médiation animale
Clean Mycalanque	13	Nettoyage écocitoyen
Mairie de PUYVERT	13/84	Nettoyons la nature
La Ruche	13	Action citoyenne : aide au tri
Le Vieux Moulin	13	Association de quartiers : lien social
AGEESC	13	Association de quartiers : lien social
Mosaïque	13	Association de quartiers : lien social
DOMAINE D'INTERVENTION : ADMINISTRATIF		
ORGANISME	DEPARTEMENT	MISSIONS
CCAS	13/84	Veille à l'accessibilité des aides sociales

CAF	13/84	Versement de prestations familiales
MDPH	13/84	Mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées
MDS	13/84	Accueil, écoute des besoins
MJD	13/84	Rapprocher la justice quotidienne des citoyens et l'accessibilité
DOMAINE D'INTERVENTION : MEDICO-SOCIAL		
ORGANISME	DEPARTEMENT	MISSIONS
SAVS	13/84	Accompagnement médico-social (relais et partenariat inter-SAVS)
SAMSAH	13	Accompagnement médico-social (relais et partenariat)
Bénévolat	13	Renforcer la présence éducative auprès des équipes de terrain dans des actions multiples
DOMAINE D'INTERVENTION : SPECIFIQUE AU HANDICAP		
ORGANISME	DEPARTEMENT	MISSIONS
Parcours Handicap	13	Réseau favorisant un parcours de vie choisi, sans rupture : orientation et coordination
Etincelles 2000	13	Aide aux personnes en situation de handicap : administrative, mobilité, loisirs, lutte contre les discriminations
Esper pro	13	Pair aideance en santé mentale
UNAFAM/UDAF	13	Accueil/Ecoute/Orientation des familles et amis de personnes touchées par un trouble psychiatrique
DOMAINE D'INTERVENTION : JUSTICE		

ORGANISME	DEPARTEMENT	MISSIONS
Maison du droit et de la justice	13	Assurer une présence judiciaire de proximité
Mandataires judiciaires	13/84	Accompagnement dans la gestion des biens et personnes
Tribunal d'instance	13	Petits litiges de la vie quotidienne
SPIP	13	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
Tribunal judiciaire	13	Tribunal des recours MDPH
DOMAINE D'INTERVENTION : EMPLOI		
ORGANISME	DEPARTEMENT	MISSIONS
DEA	13	Dispositif Emploi Adapté
France Travail	13	Aide au retour à l'emploi
SAMETH	13	Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
CAP EMPLOI	13	Accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap
ESAT	13/84	Etablissement d'aide par le travail surtout notification MDPH
Missions locales	13	Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans
ESAT OPEN PROVENCE	13	Etablissement d'aide par le travail surtout notification MDPH
CRP	13	Centre de Réinsertion Professionnel
Centre Phocée	13	Centre d'évaluation
FIMECO	13	Insertion et maintien dans l'emploi pour personnes atteintes de troubles cognitifs

A8 : CONVENTION DE BENEVOLAT



Etablissement Public
Départemental
Louis Philibert

CONVENTION DE BENEVOLAT

Entre :

Le SAVS/SAMSAH de L'établissement Public Départemental Louis PHILBERT

Siège social : 2991 RD 561 – CS 20045 – 13610 LE PUY SAINTE REPARADE

N° FINESS : 130021868

Représentée par sa Directrice : Mme LATOUR Corinne

Et :

Mme LELEU Carole née le 03 février 1960, domiciliée à la Gueridane, 201 chemin du Pigeonnier, 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Téléphone portable : 07 61 44 03 02

Téléphone fixe : 04 42 50 40 72

Adresse mail : caroleduburquoy@gmail.com

La présente convention a pour objet d'encadrer les différents aspects liés à l'activité du bénévole au sein du SAVS/SAMSAH de l'EPD Louis PHILBERT.

Il a été convenu et exposé ce qui suit :

Objet :

Elle a pour objet de préciser les modalités d'accompagnement et d'encadrement des usagers du SAVS/SAMSAH de l'EPD Louis PHILBERT, dans le cadre d'actions de bénévolat réalisées par **Mme LELEU Carole** au sein de ces services.

Article 1 : Définition du bénévolat

« Le bénévolat est une activité non rétribuée et librement choisie qui s'exerce en général au sein d'une institution sans but lucratif (ISBL) : association, ONG, syndicat ou structure publique ».

Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT -Foyers -SAVS/SAMSAH « Louis PHILBERT » BP 45 – 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 – Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

Article 2 : Statut du bénévole

Le bénévole n'a pas de contrat de travail et peut donc mettre un terme à son activité quand il le souhaite. Il doit par contre respecter les normes de sécurité en vigueur qui régissent son activité. Le bénévole a donc les mêmes responsabilités qu'un salarié, mais doit rester comme un apport extérieur et non pas se substituer à un emploi salarié.

Article 3 : engagement du bénévole

Le bénévole s'engage à :

- Respecter les orientations et principes retenus par l'EPD.
- S'impliquer dans les missions et les activités qui lui sont confiées avec sérieux, discrétion et rigueur.
- Respecter les horaires et disponibilités convenues (cf feuille d'émargement).
- En cas d'absence ou d'empêchement, à prévenir la Directrice de l'EPD ou par délégations les directrices adjointes ou la CSSE afin de ne pas paralyser le bon fonctionnement de l'EPD.
- A avoir le plus grand respect pour les autres personnes travaillant avec lui et avec les usagers des services, dans le respect de la discrétion professionnelle et de la confidentialité.
- A être à l'écoute de la Direction et de toute autre personne travaillant avec lui.
- Le bénévole autorise l'EPD à le prendre en photo, voire à le filmer lors des activités auquel il participe. Ces images seront utilisées pour illustrer le site internet, les plaquettes d'information, de communication et de promotion ainsi que certains supports pédagogiques conçus et utilisés par l'EPD.

Article 4 : engagement de l'EPD

L'EPD s'engage vis-à-vis de ses bénévoles à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Donner une information claire sur l'EPD, ses objectifs et son fonctionnement.
- Confier une activité qui convienne au bénévole, en définissant ses missions et les responsabilités de chacun.
- Être à l'écoute de tous ses bénévoles.

Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT -Foyers -SAVS/SAMSAH « Louis PHILIBERT » BP 45 – 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 – Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

- Aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- Faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement personnel.
- Contracter une assurance pour les activités au sein de l'EPD des bénévoles.

Les résidents de l'EPD Louis PHILIBERT ainsi que leurs familles et/ou représentants légaux seront informés de l'existence de cette convention.

Article 5 : cadre juridique et responsabilités

La responsabilité civile d'un bénévole :

- Être couvert par son assurance au minimum en responsabilité civile (qui sera fournie chaque année au service RH de l'EPD).

Victime d'un dommage :

Lorsqu'un bénévole participe aux actions de l'EPD, la loi considère qu'il existe une convention tacite entre l'EPD et le bénévole. Cela implique à l'EPD l'indemnisation en cas de dommages corporels. En cas d'accident lors de son activité, le bénévole ne peut avoir aucune prise en charge dans le cadre d'un accident du travail puisqu'il n'est pas salarié.

L'EPD pour lesquels il participe doit le couvrir, c'est donc l'assurance de l'EPD qui se chargera des indemnités.

Responsable d'un dommage :

En cas de dommage causé par le bénévole, la responsabilité de l'EPD peut être engagée et l'EPD ne peut exercer un recours contre le bénévole sauf en cas de faute personnelle du bénévole.

Article 6 : les missions du bénévole

Les missions du bénévole peuvent être évolutives mais toujours en accord avec la Direction de l'EPD et les compétences du bénévole. Un cadre d'intervention sera défini ainsi que les actions que le bénévole pourra mener. Une lettre de mission sera alors établie entre le bénévole et l'EPD.

Article 7 : suivi présentiel du bénévole

Le bénévole devra élarger sur le service sur lequel il intervient dès son arrivée. Il aura à compléter le document joint en annexe.

Article 8 : gratuité de l'intervention

Les interventions du bénévole seront réalisées à titre gracieux. Aucun échange financier de quelque nature que ce soit ne peut intervenir.

Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT -Foyers -SAVS/SAMSAH « Louis PHILIBERT » BP 45 – 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 – Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr

Article 9 : santé, sécurité

Le bénévole des services SAVS/SAMSAH de l'EPD s'engage à respecter et faire respecter les règles de sécurité de l'EPD Louis PHILIBERT ainsi que le règlement intérieur et les dispositions internes en cas de problèmes de santé d'un usager.

Article 10 : bilan de fonctionnement

Le bénévole et les professionnels des services SAVS/SAMSAH s'engagent à effectuer un bilan écrit, chaque année (début décembre) mettant en évidence des éléments de dynamique collective et de participation individuelle des usagers et retraçant l'activité du bénévole pour qu'il fasse partie intégrante du rapport d'activité des services.

Article 11 : durée

Cette convention a une validité d'un an, elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans. Elle est établie pour la période du 02/01/2025 au 31/12/2025. Des clauses de cette convention pourront, si nécessaire, être modifiées et/ou des précisions ajoutées.

En cas de non-respect, par l'un ou l'autre des parties, des engagements précisés dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit sans préavis.

Fait en 3 exemplaires originaux, le 18.12.2024

Mme Carole LELEU

Bénévole



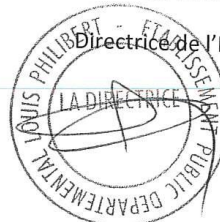
Mme Jannick FONTENELLE

CSE SAVS/SAMSAH



Mme Corinne LATOUR

Directrice de l'EPD



Adresser toute correspondance impersonnellement à Mme La Directrice
ESAT -Foyers -SAVS/SAMSAH « Louis PHILIBERT » BP 45 – 13610 LE PUY Ste Réparate
Tél : 04.42.61.77.00 – Fax : 04.42.61.88.79
E-Mail : contact@epd-louisphilibert.fr



IME Les Trois Lucs à Marseille
Institut médico-social public départemental

